



CONSERVATOIRE
RAYONNEMENT RÉGIONAL
LIMOGES

CHAM

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSICALES

RÉUNION D'INFORMATION

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

pour l'entrée en CE1 et
autres classes de l'école élémentaire

SAM 12 MARS 2022 • 10 H 30

à l'auditorium du Conservatoire



CONSERVATOIRE
9 rue Fitz-James
87000 Limoges
05 55 45 95 50

Avec le concours de l'État (Ministère de la culture - Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine)

limoges.fr



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION



CHAM

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSICALES

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

SEPT 2022 - JUIN 2023

PRÉINSCRIPTION PAR INTERNET

DU 14 AU 31 MARS 2022

➤ limoges.fr

rubrique dynamique / culture et patrimoine / conservatoire

RÉUNION D'INFORMATION

SAMEDI 12 MARS 2022 - 9H

Auditorium du Conservatoire
(1 personne par famille du fait du contexte sanitaire)

ÉCOLES PARTENAIRES

Les demandes de changement d'école pour rejoindre le dispositif CHAM sont à effectuer auprès de la

Direction de la jeunesse – Vie scolaire

05 55 45 61 31 | 05 55 45 86 93

Informations à demander en janvier

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

9 rue Fitz-James – Limoges

Scolarité : 05 55 45 95 78 ou 05 55 45 95 62

RESPONSABLE AUX ÉTUDES CHAM

Frank VASSALLUCCI

06 66 33 84 60

QU'EST-CE QU'UNE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSICALES ?

Les CHAM donnent la possibilité aux élèves d'associer une pratique artistique engagée à des études générales.

Les élèves des CHAM bénéficient d'un allègement de l'horaire officiel d'enseignement général, sans qu'aucune matière ne soit supprimée, ni le programme modifié.

Les classes à horaires aménagés musicales (CHAM) permettent un accès à une éducation artistique de qualité et offrent une ouverture culturelle riche.

Les CHAM concernent des élèves du CE1 au CM2.

➤ Le CE1 est une année de découverte : chorale, formation musicale et ateliers de découverte des instruments. Les élèves sont accueillis au conservatoire une demi-journée par semaine. Ils ont la possibilité de débiter une pratique instrumentale en dehors du temps scolaire, en fonction des places disponibles.

À l'issue de cette année probatoire, le maintien ou non en cursus CHAM est décidé.

➤ Du CE2 au CM2, les élèves poursuivent la chorale, la formation musicale, les ateliers (théâtre, expression corporelle...) et débiter ou poursuivent la pratique instrumentale sur deux demi-journées par semaine.

Le cursus en CHAM peut être interrompu chaque fin d'année scolaire à la demande des élèves et de leurs familles ou sur proposition de l'équipe pédagogique au vu de l'évaluation et de l'investissement de l'élève. Il poursuit alors normalement sa scolarité dans le même établissement.

➤ **L'inscription est gratuite et la location d'instruments est possible.**

➤ **Le nombre d'élèves pouvant être accueillis par le conservatoire est limité.**

➤ **Les élèves intéressés doivent être motivés et prêts à s'investir dans une pratique instrumentale régulière.**

➤ **Ce dispositif peut être poursuivi au collège (Léonard-Limosin).**

ADMISSION

Conformément à la réglementation, une commission présidée par la Directrice Académique de l'Éducation nationale ou son représentant établit la liste des élèves admis en classe CHAM après avoir étudié le dossier scolaire et les motivations de chaque candidat.

Le maire, responsable de l'inscription des élèves dans les écoles primaires de la commune, se réserve le droit de refuser un élève en CHAM par manque de places dans les écoles d'accueil.

Des évaluations musicales pourront être organisées pour les élèves souhaitant intégrer les CHAM en début et en cours de cursus.

Prérequis pour une admission en CE2 : une année de pratique en formation musicale. Des tests de niveau seront organisés.

ÉCOLES PARTENAIRES

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MONTMAILLER

10 rue des Anglais – Limoges

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES-FERRY

18 rue du Puy-Las-Rodas – Limoges

Ces deux établissements accueillent les élèves en classes à horaires aménagés musicales à partir du CE1.